

Fiche de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : DEGRISEUR
Art. nr. 2089
Date d'exécution : 13.08.2012
Date d'édition : 13.08.2012

Version : 1.0.0

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

DEGRISEUR
Art. nr. 2089

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégories de produits Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro-duits à base de solvants)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

BIOFA Naturprodukte W.Hahn GmbH

Rue : Dobelstr.22

Code postal/Lieu : D-73087 Bad Boll

Téléphone : +49 (0) 7164-9405-0

Telefax : +49)0) 7164-9405-94

Contact pour informations :

Renseignements: Assurance qualité, interlocuteur pour informations: Mr Andreas Beuttenmüller. E-Mail (personne compétente): a.beuttenmueller@biofa.de

invoerder België/Nederland: Biobat bvba, Masuistraat 3, 1000 Brussel tel 0032(0)22034131 / fax 0032(2)2034206 / e-mail: info@biofa.be

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

Xn ; R 21/22

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Symbole des dangers et désignation des dangers pour substances et préparations dangereuses



Xn ; Nocif

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

oxalic acid dihydrate ; N° CAS : 6153-56-6

Phrases R

21/22

Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

Phrases S

35

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu` en prenant toutes précautions d` usage.

51

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

36/37

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Fiche de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : DEGRISEUR
Art. nr. 2089
Date d'exécution : 13.08.2012
Date d'édition : 13.08.2012

Version : 1.0.0

2.3 Autres dangers

Aucune connue.
Résultats des analyses PBT et vPvB: Non applicable!

3. Composition/Informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

oxalic acid dihydrate ; Numéro CE : 205-634-3; N° CAS : 6153-56-6
Poids : 5 - 10 %
Classification 67/548/CEE : Xn ; R21/22
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H312

Indications diverses

Teneur en taux de R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec : Eau
En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Enlever éventuellement les lentilles de contact et continuer à rincer.

En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissements, s'assurer que cela n'obstrue pas la trachée. Rincer la bouche abondamment à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). Eau en aérosol Poudre d'extinction.

Fiche de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : DEGRISEUR
Art. nr. 2089
Date d'exécution : 13.08.2012
Date d'édition : 13.08.2012

Version : 1.0.0

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie il se dégage une épaisse fumée noire. L'inhalation/ingestion de produits de décomposition peut entraîner des effets graves pour la santé. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes nitriques (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Risque de glissade en cas de déversement. Assurer une aération suffisante. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'un masque respiratoire. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pénétration dans les cours d'eau ou canalisations se conformer aux directives locales des autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour nettoyage

Pour de grandes quantités, pomper le produit. Les petites quantités ainsi que les résidus secs seront recueillis avec des matériaux absorbants non inflammables (par ex. sable, terre, vermiculite, silice) et donnés à recycler selon les directives locales dans des contenants adaptés. (voir paragraphe 13). Rincer abondamment avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Conserver le récipient bien fermé. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Se conformer à la législation sur les consignes de protection et de sécurité.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément aux recommandations et consignes de sécurité de l'entreprise.

Informations sur l'entreposage commun

Tenir à l'écart de: alcalies (bases). Acide. Agents oxydants

Classe de stockage : 12

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Consulter les recommandations sur les étiquettes et les fiches techniques. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger contre Forte chaleur. Gel. Bien refermer les pots entamés et le stocker verticalement, afin d'éviter tout déversement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyant et éclaircissant pour surfaces bois en extérieur.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Fiche de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : DEGRISEUR
Art. nr. 2089
Date d'exécution : 13.08.2012
Date d'édition : 13.08.2012

Version : 1.0.0

Aucune

8.2 Contrôles de l'exposition

Dispositifs techniques appropriés de commande

Non applicable.

Protection individuelle

Adapter les mesures de protection personnelles en fonction de la quantité et de la concentration de matières dangereuses aux postes de travail.

Protection yeux / visage

Protection oculaire appropriée Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau

Après le nettoyage, utiliser un produit de soin dermique gras.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués DIN EN 374
Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile).
Epaisseur du matériau des gants 0,35 mm
Temps de pénétration (durée maximale de port) > 480 min.

NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel)
Epaisseur du matériau des gants 0,5 mm
Temps de pénétration (durée maximale de port) > 480 min.

PVC (Chlorure de polyvinyle)
Epaisseur du matériau des gants 0,5 mm
Temps de pénétration (durée maximale de port) > 480 min.

Protection corporelle

Porter des vêtements de travail étanches.
Matériel recommandé Fibres naturelles (coton)

Protection respiratoire

Non applicable.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Voir chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État : liquide
Couleur : incolore

Odeur

caractéristique

Seuil olfactif

Non déterminé.

Données de sécurité

Température de fusion/plage de fusion :

Aucune donnée disponible

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : DEGRISEUR
Art. nr. 2089
Date d'exécution : 13.08.2012
Date d'édition : 13.08.2012

Version : 1.0.0

Température d'ébullition/plage d'ébullition :	(1013 hPa)	>	100 °C	
Température de décomposition :			Aucune donnée disponible	
Point éclair :			non applicable	DIN EN ISO 1523
Température d'ignition :			non applicable	
Seuil minimal d'explosion :			non applicable	
Seuil maximal d'explosion :			non applicable	
Pression de la vapeur :	(50 °C)		Aucune donnée disponible	
Densité :	(20 °C)		1,01 - 1,02 g/cm ³	DIN 53217
Test de séparation des solvants :	(20 °C)		non applicable	
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		parfaitement miscible	
Valeur pH :	(20 °C / 100 g/l)	ca.	1,2	
Temps d'écoulement :	(20 °C)	<	20 s	DIN gobelet 4 mm
Teneur en corps solides :		ca.	5 Pds %	
Teneur en solvant :			0 Pds %	
Teneur en COV maximale (CE) :			0 Pds %	

Auto-inflammabilité: Le produit n'est pas auto-inflammable.
Risque d'explosion Non applicable.
Densité relative: Non déterminée.
Densité de vapeur: Non déterminée.
Vitesse d'évaporation: Non déterminée.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau): Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aucune

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pour une utilisation, manipulation et stockage conforme à la destination du produit, il n'y a pas de réaction dangereuse connue.

10.2 Stabilité chimique

En conformité avec les recommandations pour l'utilisation, la manipulation et le stockage (voir paragraphe 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4 Conditions à éviter

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

10.5 Matières incompatibles

alcalies (bases). Acide. Agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie ou de décomposition thermique par hautes températures, cela peut engendrer des produits de décomposition comme: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NO_x). suie.

11. Informations toxicologiques

Absence de données toxicologiques. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : DEGRISEUR
Art. nr. 2089
Date d'exécution : 13.08.2012
Date d'édition : 13.08.2012

Version : 1.0.0

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 (oxalic acid dihydrate ; N° CAS : 6153-56-6)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : 375 - 475 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 (oxalic acid dihydrate ; N° CAS : 6153-56-6)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 20000 mg/kg

Effet irritant et caustique

Irritation primaire de la peau

Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
Malgré un pH extrême, le mélange ne doit pas être classé comme corrosif.

Irritation des yeux

Risque de lésions oculaires graves. .

Irritation des voix respiratoires

Le produit: non irritant.

Sensibilisation

non sensibilisant.

Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Absence de données toxicologiques.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Absence de données toxicologiques.

Mutagénéité des gamètes/Génotoxicité

Absence de données toxicologiques.

Toxicité pour la reproduction

Absence de données toxicologiques.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 (oxalic acid dihydrate ; N° CAS : 6153-56-6)
Espèce : Carassius auratus (poisson rouge)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 160 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : EC50 (oxalic acid dihydrate ; N° CAS : 6153-56-6)
Espèce : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 162,2 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Fiche de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : DEGRISEUR
Art. nr. 2089
Date d'exécution : 13.08.2012
Date d'édition : 13.08.2012

Version : 1.0.0

12.2 Persistance et dégradabilité

Les tensio actifs / savons dans cette préparation sont conformes aux exigences sur les détergents 648/2004/UE et leur bio-dégradabilité.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

12.7 Autres indications écologiques

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Élimination du produit/de l'emballage

Les résidus et emballages vides doivent être classifiés conformément à la réglementation sur les déchets.

Code de déchet / désignations des déchets selon code EAK / AVV

Code des déchets produit

20 01 29*

Désignation des déchets

Produit de nettoyage comportant des ingrédients dangereux.

Code des déchets conditionnement

15 01 10*

Désignation des déchets

Emballages contenant des résidus de matières dangereuses ou souillés par des matières dangereuses.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Fiche de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : DEGRISEUR
Art. nr. 2089
Date d'exécution : 13.08.2012
Date d'édition : 13.08.2012

Version : 1.0.0

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Règlement n° 2037/2000/CE relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Non applicable.

Directive 96/82/CE pour la maîtrise des risques en cas de graves accidents avec des matières dangereuses N'est pas soumis au 96/82/CE

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Störfallverordnung

N'est pas soumis au StörfallVO (Ordonnance relative aux défaillances techniques).

Classe risque aquatique (WGK)

Présente un faible danger pour l'eau. (WGK 1) Classification selon VwVwS, Annexe 4.

Informations complémentaires

Giscode : Non applicable.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de cette préparation, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

16. Autres informations

16.1 Indications de changement

Aucune

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Directives CE 67/548/EG selon 1999/45/EG version en vigueur

Décret (CE) Nr. 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) version en vigueur.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1207/2008 [CLP] Consignes relatives au transport selon ADR, RID, IMDG, IATA version en vigueur.

Selon Fiches de Données de Sécurité du fournisseur de matières premières, selon laboratoire d'essais approuvé ou détermination interne.

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1207/2008 [CLP]

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Acute Tox. 4 ; H312 - Toxicité aiguë (dermique) : Catégorie 4 ; Nocif par contact cutané.

Acute Tox. 4 ; H302 - Toxicité aiguë (par voie orale) : Catégorie 4 ; Nocif en cas d'ingestion.

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : DEGRISEUR
Art. nr. 2089
Date d'exécution : 13.08.2012
Date d'édition : 13.08.2012

Version : 1.0.0



Point d'exclamation (SGH07)

Mot signal

Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

oxalic acid dihydrate ; N° CAS : 6153-56-6

Consignes en cas de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.

Conseils de sécurité

P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P322 Mesures spécifiques (voir ... sur cette étiquette).
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans ...

16.5 Teneur en taux de R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Il est temporairement possible, jusqu'à écoulement du stock en fonction des rotations, qu'il y ait des mentions différentes sur les étiquettes par rapport aux fiches de sécurité. Nous vous remercions pour votre compréhension. Les mentions de cette fiche de données de sécurité n'apportent pas de garantie sur les propriétés du produit et ne justifient pas de situation juridique contractuelle. Le produit ne doit être utilisé qu'en fonction des indications mentionnées paragraphes 1 et 7 de cette fiche de données de sécurité et conformément aux indications et applications prévues sur les étiquettes et fiches techniques du produit.